## LA GRANDE ENTREPRISE PRIVILÉGIÉE SOUS COLBERT

## PAR ÉLISABETH PAULY-CHARREYRE

## AVANT-PROPOS

Les manufactures privilégiées ont toujours été étudiées en fonction de la politique mercantile de Colbert. Le rôle de l'État dans leur création est bien connu. Cette étude a pour but d'apporter quelques détails sur l'organisation et la marche des entreprises et de donner ainsi quelques précisions complémentaires sur les intentions de Colbert.

## SOURCES, BIBLIOGRAPHIE

Les principaux documents consultés pour cette recherche sont les privilèges conservés à la Bibliothèque nationale, dans la collection des Actes royaux et dans le volume 207 des Cinq-cents de Colbert, les Mélanges Colbert et les actes de sociétés conservés aux Archives nationales, dans le minutier central.

Les ouvrages de base sont les études de Germain Martin et de P. Boissonnade.

# PREMIÈRE PARTIE LES STATUTS

## CHAPITRE PREMIER

#### LE PRIVILÈGE

Les privilèges ne sont pas des brevets d'invention : leur texte ne contient pas de précisions techniques sur l'objet à fabriquer, mais seulement une référence à la ville étrangère qui en avait la spécialité. Il s'agit toujours de fabrications importées. Les monopoles exclusifs pour tout le royaume sont rares.

L'interdiction d'imiter le produit manufacturé dans un rayon de quelques lieues autour de l'établissement privilégié crée un monopole de fait pour le recrutement de la main-d'œuvre.

Les différentes exemptions dont jouissent les entrepreneurs et les ouvriers ne recouvrent des avantages appréciables que pour les ouvriers étrangers qu'elles sont destinées à attirer. L'indépendance à l'égard du régime des maîtrises est la plus caractéristique et la plus utile des faveurs accordées. Le titre de manufacture royale est purement honorifique et ne peut servir, en aucun cas, à établir une classification.

Les privilèges sont toujours accordés pour un laps de temps déterminé qui va de neuf à trente ans. Les renouvellements sont exceptionnels et n'étaient pas prévus à l'origine.

Colbert n'a pas fait du privilège une institution, mais seulement un moyen, qu'il a méthodiquement employé pour lancer en France des industries alors inconnues.

## CHAPITRE II

#### LES SOCIÉTÉS

Le droit des sociétés est encore vague au temps de Colbert, malgré l'ordonnance de 1673. Les quelques actes que nous avons pu trouver n'ont pas été utilisés par les historiens du droit. Les sociétés créées pour la gestion des entreprises privilégiées sont des sociétés de personnes; mais il y a un début de négociabilité du titre qui en fait les ancêtres des sociétés de capitaux. L'acte ne les définit pas formellement.

Le capital, considéré comme une livre fictive, est divisé en sols et en deniers; il est fixé nominalement et les apports sont estimés. Pour vendre sa part de capital ou seulement une portion, il faut l'assentiment de tous les associés, mais on peut en céder une partie à un sous-associé qui n'a pas droit à participer à la gestion de l'affaire. En cas d'augmentation du capital, chacun y participe en proportion de sa part.

La durée des sociétés est liée à celle des privilèges. Des assemblées ont lieu régulièrement dont on rédige des comptes rendus. Les délibérations sont prises à la majorité des voix. Un commis de Colbert assiste, dans certains cas, aux réunions.

## CHAPITRE III

## LES OBLIGATIONS DES FABRICANTS, CONTREPARTIE DES SUBVENTIONS ROYALES

Les engagements réciproques du roi et des entrepreneurs sont consignés soit dans le privilège, soit dans un traité conclu devant notaire. Le roi donne des subventions en argent (dons, prêts et primes en rapport avec le nombre des ouvriers).

Les entrepreneurs s'engagent à donner une certaine extension à leur affaire (matériel, personnel, production) dans certains délais.

Quand les états d'une province subventionnent une entreprise qui doit s'établir dans la région, ils concluent un traité avec les entrepreneurs. Le contrôle des engagements est confié aux maires et aux intendants.

## DEUXIÈME PARTIE

## LES CONDITIONS D'ÉTABLISSEMENT DES ENTREPRISES

#### CHAPITRE PREMIER

#### LES ENTREPRENEURS

Les entrepreneurs des manufactures privilégiées appartiennent à différents milieux. Ce sont d'abord les fabricants, français ou étrangers, qui obtiennent les privilèges et voient là un moyen de créer une entreprise plus importante sur des bases nouvelles. Les bailleurs de fonds auxquels ils s'adressent sont soit des marchands, soit des financiers : il s'agit ordinairement de marchands parisiens sollicités par Colbert; les financiers sont les receveurs des différents impôts. Il est fréquent qu'un financier ait des fonds dans plusieurs entreprises.

Colbert n'employait les compagnies de financiers que comme pis-aller. Il confia la direction de certaines entreprises à des hommes d'affaires. Le plus célèbre d'entre eux, Daliés de La Tour, receveur des finances en Dauphiné, membre de la compagnie du Levant, dirigea les mines du Dauphiné, les forges du Dauphiné, du Forez, de Bourgogne et du Nivernais et la manufacture de fer-blanc de Beaumont-la-Ferrière.

#### CHAPITRE II

#### LES ENTREPRISES

Les manufactures sont parfois logées dans un bâtiment appartenant au roi qui participe toujours à leur installation et en charge souvent les villes. Certaines entreprises sont centralisées. D'autres prennent la forme originale de manufactures à bureaux. Les établissements multiples sont établis soit dans une province, soit dans tout le royaume.

Quand le recrutement de la main-d'œuvre est difficile, le roi accorde des exemptions de taille, à la charge des villes, pour attirer les ouvriers; ces exemptions sont cependant rares. Le personnel est surveillé par les commis des entrepreneurs, qui font de temps à autre des inspections. Les achats de matières premières nécessitent encore beaucoup d'importations.

## TROISIÈME PARTIE LA MARCHE DES ENTREPRISES

#### CHAPITRE PREMIER

#### LE MARCHÉ

Les commandes de l'État constituent une partie importante des débouchés des manufactures privilégiées, surtout pour les industries de luxe. La manufacture de glaces du faubourg Saint-Antoine vécut presque exclusivement à ses débuts grâce aux commandes royales.

Le marché national est assuré aux entreprises par la rigueur du tarif douanier de 1667. La manufacture du Point-de-France jouit de l'exclusivité la plus

rigoureuse.

L'exportation ne donne pas de bons résultats en raison des représailles provoquées par le système mercantile de Colbert.

### CHAPITRE II

#### LES RÉSULTATS

Les entreprises privilégiées ont en général réussi. Le succès se traduisit parfois par le renouvellement du privilège en faveur d'entreprises stables qui connaissaient des difficultés momentanées. C'est le cas des manufactures des tapisseries de Beauvais, des glaces du faubourg Saint-Antoine, des draps fins Van Robais d'Abbeville.

Le plus souvent, l'entreprise ayant réussi et le but étant atteint, on fait rentrer la fabrication dans le régime concurrentiel. C'est le cas de la manufacture du Point-de-France, dont les profits furent importants, des manufactures de bas de soie, de serges de Londres, de crêpes de Bologne.

Un échec retentissant est cependant à noter, celui de la manufacture de fer-blanc; il est dû à l'incapacité des techniciens étrangers et au manque

de fermeté du principal entrepreneur, l'architecte Louis Le Vau.

#### CONCLUSION

La minutie avec laquelle Colbert a réglé l'établissement des entreprises privilégiées a pu faire croire qu'il voulait faire de ces formes nouvelles d'industrie des institutions durables.

Il semble qu'il n'ait considéré ces entreprises que comme un moyen pour

introduire des techniques étrangères.

Dès que la technique est acquise et que l'entreprise a un débit suffisant pour que les associés en retirent les intérêts légitimes du capital investi, Colbert fait entrer la fabrication dans le régime concurrentiel.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

Actes de sociétés. — Traités. — Lettres et mémoires. — Engagement d'un commis à la manufacture du Point-de-France. — État des effets de la manufacture de bas de soie de Madrid.

## **APPENDICES**

Liste des principaux privilèges accordés à des entreprises industrielles sous Colbert. — Tableaux des fournitures de Daliés de La Tour à la marine.

## 110000

Applications and application of the second o